

ADJOINT D'ANIMATION – TEMPS MÉRIDIEN

La commune recrute un(e) agent(e) d'animation pour intervenir auprès des enfants durant la pause méridienne.

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation territorial, 1^{er} ou 2^{ème} classe

Temps de travail : 8 heures hebdomadaires, uniquement pendant les périodes scolaires.

Jours travaillés :

- Lundi : 11h30 – 13h30
- Mardi : 11h30 – 13h30
- Jeudi : 11h30 – 13h30
- Vendredi : 11h30 – 13h30

Pas de travail le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Missions principales

Sous l'autorité de la commune, l'agent(e) aura principalement pour missions d'assurer l'encadrement et l'accompagnement des enfants durant le temps méridien, notamment :

- Accueillir les enfants à la sortie de la classe ;
- Assurer leur accompagnement et leur surveillance durant le trajet et/ou sur le temps de restauration ;
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants ;
- Accompagner les enfants pendant le repas et favoriser leur autonomie ;
- Faire respecter les règles de vie collective et les consignes de sécurité ;
- Participer à l'organisation d'activités et de petits temps d'animation adaptés aux enfants avant ou après le repas ;
- Être attentif(ve) aux besoins des enfants et contribuer à leur bien-être durant la pause méridienne ;
- Participer au rangement et au maintien en ordre des espaces utilisés par les enfants.
- Préparation et mise en place de la salle de restauration ; installation des tables et de la vaisselle
- Participation à la préparation du service ; préparation et mise à disposition des éléments nécessaires au repas (pain,etc.)

Profil recherché

La commune recherche une personne :

- Ayant le sens du contact avec les enfants ;
- Patiente, dynamique et bienveillante ;
- Ayant le sens des responsabilités ;
- Capable de travailler en équipe ;

- Ponctuelle et assidue ;
- Respectueuse des règles de sécurité et de fonctionnement de la collectivité.

La détention du BAFA ou une formation BAFA en cours serait un atout.

CONDITIONS DU POSTE

Poste à pourvoir : 12 octobre 2026

Temps de travail : 8 heures hebdomadaires

Période de travail : uniquement pendant les périodes scolaires

Jours travaillés : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 11h30 à 13h30

Mercredi : non travaillé

Lieu de travail : École de Pulligny, salle de restauration scolaire

Rémunération : selon la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale et le statut de l'agent.

Les candidatures CV sont à adresser à **Madame la Maire de Pulligny** avant le 05/10

Renseignements : Mairie de Pulligny – 2 grande rue 54 160 Pulligny